

La Cimade en rétention

# le point de vue d'un chercheur *en sciences sociales*

« *La rétention administrative dans l'Etat de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement du territoire dans la France contemporaine* » était l'intitulé de la thèse de sciences politiques de Nicolas Fisher. Il nous livre ici son point de vue sur la mission de la Cimade en rétention.

**f**aire une recherche sur la rétention administrative, c'est à la fois travailler sur, et travailler avec la Cimade. Si le travail de l'association fait pleinement partie de l'objet d'étude, c'est qu'il est impossible d'envisager l'histoire des centres de rétention administrative (CRA) sans prendre en compte le rôle décisif qu'elle a joué dans leur évolution. Mais cette histoire spécifique à la Cimade

témoigne plus largement de la transformation du rôle traditionnel des associations dans le domaine du contrôle de l'immigration : elles ont contribué à « décloisonner » un champ d'intervention resté jusqu'ici l'apanage des administrations – celles de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires sociales. A partir des années 1970, les acteurs associatifs y jouent un rôle direct, mais y « importent »

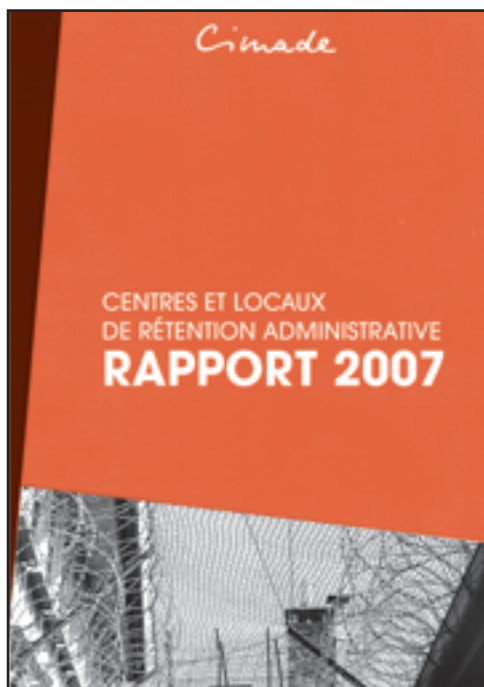
également des problématiques jusqu'ici faiblement prises en compte : dès cette période, le thème des droits des étrangers – renvoyé plus tard au thème général de l'Etat de droit – et, par la suite, la nécessité d'un contrôle et d'une transparence de l'action publique, y compris quand il s'agit de réprimer l'immigration irrégulière.

L'action de la Cimade en rétention depuis 1984 témoigne pleinement de cette nouvelle articulation entre l'action militante et l'action publique. Elle se distingue tout d'abord par le recours à l'expertise – ou plutôt à la contre-expertise – face aux discours et aux décisions officielles : l'enjeu est d'acquérir et de diffuser des savoirs « concurrents » à ceux de l'Etat, avec pour objectif non seulement de

.../...

## *Centres de rétention, le rapport 2007*

### **Réduction du droit des migrants au nom d'une logique d'efficacité**



Dans l'édition 2006 (publiée en octobre 2007) de son rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative, la Cimade insistait sur les pratiques induites par la politique du chiffre et sur leur coût humain. Présents, depuis 1985, aux côtés des étrangers dans les lieux de rétention, il nous paraissait nécessaire de témoigner de la façon dont ces fameux quotas d'expulsion étaient atteints, au prix de quels drames et de quelles absurdités. Ces pratiques ont pour la plupart perduré en 2007 et nous avons choisi de revenir sur leurs effets à la fois ubuesques et tragiques. Au-delà de ces éléments il nous a semblé primordial, dans la huitième édition de notre rapport, de montrer que cette logique de course au chiffre, s'accompagne de la mise en place progressive d'un dispositif juridique qui tend à réduire les droits des étrangers ou à les priver de la possibilité pratique d'exercer ces droits.

La mise en place de ce dispositif juridique et son application est à la fois une condition, un préalable à l'industrialisation de la rétention, elle en est également une conséquence tant la démesure de la politique actuelle en matière d'expulsion des étrangers en situation irrégulière installe une logique de « gestionnaire » pour laquelle l'exercice du droit des étrangers est un frein, un grain de sable à éliminer dans le fonctionnement de la « machine ».

Plusieurs projets ou évolutions de pratiques que nous constatons au début de cette année 2008 - la multiplication des périodes d'enfermement, la mise en place de l'obligation à quitter le territoire français (OQTF), le droit d'asile en rétention qui devient un droit virtuel, les audiences délocalisées du juge des libertés et de la détention, la possible mise en place d'une juridiction unique pour les étrangers - viennent renforcer notre constat et notre inquiétude quant à la réduction du droit des migrants au nom d'une logique d'efficacité. La pression existante pour la mise en œuvre des expulsions semble aujourd'hui plus importante que le respect des droits fondamentaux.

Julie Chansel et Damien Nantes, Cimade

Le rapport est téléchargeable sur le site de la Cimade : [www.cimade.org](http://www.cimade.org)

.../...

contester son fonctionnement, mais aussi de le transformer. L'essentiel du travail de « participation critique » de la Cimade peut être lu dans cette perspective, qu'il s'agisse d'entrer en rétention pour publier régulièrement des comptes-rendus critiques des conditions d'enfermement, ou de maîtriser les subtilités du droit des étrangers pour mettre ces connaissances au service des « retenus ». Parallèlement, la Cimade elle-même s'est transformée, la simple « mission rétention » initiale étant progressivement devenue le service de la Défense des étrangers reconduits, articulé sur la maîtrise d'un savoir juridique toujours plus poussé.

## Un relais essentiel

L'histoire de la rétention, c'est donc l'histoire de la pérennisation des CRA, mais aussi celle de leur contrôle et de la spécialisation de leur gestion – et c'est donc aussi l'histoire des « résistances officielles » de la Cimade au cœur de l'État, avec lui et contre lui. Depuis le scandale de la « prison clandestine » d'Arcenc entre 1975 et 1980 jusqu'aux mobilisations plus récentes, le mouvement est sans cesse relancé : officialisés, les centres sont aussi plus visibles, offrant d'autant plus prise à l'expertise et à la contestation associative, comme aux actions devant les tribunaux. L'observation du travail des intervenants sur le terrain vient compléter cette analyse : elle permet de voir le travail critique en train de se faire. Dès lors qu'ils incluent une équipe Cimade, la vie des centres de rétention est faite d'une multitude de tensions, de micro-affrontements et de « rappels à la norme » plus ou moins fréquents et plus ou moins suivis d'effets, au gré des rapports de forces locaux entre acteurs associatifs et services de garde



David Delaporte / Cimade

Les intervenants de la Cimade en rétention, une assistance juridique quotidienne.

policiers. Là encore, le droit constitue la ressource essentielle – quand il peut encore être mobilisé dans un but critique.

Le constat est identique pour l'assistance juridique proposée quotidiennement par les intervenants aux retenus. Là aussi, la référence juridique donne une force décisive aux « accompagnateurs » de la Cimade. Et là encore, c'est la professionnalisation générale des acteurs de l'éloignement qui frappe – celle des intervenants Cimade, mais aussi, face à eux, celle des fonctionnaires de préfecture, ou encore celle des médecins, des avocats et des militants d'autres associations. Ajoutons les journalistes, et tout simplement les familles et amis des retenus : autour de la rétention et de la « gestion » de la population irrégulière qui s'y déploie, c'est désormais une petite arène d'acteurs spécialisés qui s'organise, dont les intervenants Cimade en CRA constituent un relais essentiel. Au cœur

de ce réseau, le quotidien des « accompagnateurs » est fait de contacts multiples et sans cesse recommencés avec les multiples acteurs intervenant dans l'éloignement des étrangers. Le jeu de contribution/opposition se continue donc, mais il suppose toujours plus d'énergie à mesure que les « ressources » juridiques utilisables par les intervenants s'amenuisent. Au cœur de ce « flux migratoire » que le dispositif français d'éloignement vise à quadriller et à contrôler toujours plus étroitement, la Cimade n'en constitue pas moins désormais un acteur incontournable – parfois impuissant, mais intervenant tour à tour pour bloquer ou réorienter le contrôle administratif. Une logique qui rappelle, pour finir, l'observation de Michel Foucault : il ne faut pas espérer occuper une position extérieure au pouvoir – mais il est possible, par contre, d'en pénétrer les rouages pour y susciter des résistances.

**Nicolas Fischer**  
post-doctorant Iris-Ehess



Billie Bernard

La préfecture de Nanterre où plusieurs sans-papiers ont été interpellés depuis le mois de mars.